

Accord de participation et de responsabilité

Veuillez remplir intégralement et signer avant la sortie.

Page 1 / 2

INFORMATIONS

Nom du/de la signataire (M./Mme)

N° de pièce d'identité / passeport

Téléphone

Signe en tant que : ☐ Parent ou tuteur légal ☐ Accompagnateur autorisé

Nom de l'enfant

Âge de l'enfant

Date de l'activité

Heure

Le/la signataire inscrit l'enfant mentionné ci-dessus à l'activité buggy enfants d'Adventure Tours Mallorca S.L. (ci-après « l'organisateur ») et accepte les conditions suivantes.

CONDITIONS

1 Conditions de participation

Les enfants de 8 à 14 ans peuvent participer. Le/la signataire confirme que toutes les informations de ce formulaire, notamment l'âge et l'état de santé de l'enfant, sont exactes. Il/elle assume les conséquences de toute fausse déclaration.

2 Risques de l'activité

La conduite d'un buggy est une activité d'aventure. Même pratiquée avec prudence, certains risques ne peuvent être totalement exclus, notamment chocs, contusions, écorchures, foulures et le renversement du véhicule. Le/la signataire a été informé(e) de ces risques, les a compris et les accepte au nom de l'enfant.

3 Consignes de sécurité

Avant la sortie, l'enfant reçoit des consignes de sécurité. Le/la signataire veille à ce que l'enfant les comprenne (en les traduisant si nécessaire) et suive à tout moment les instructions du personnel. La conduite n'est autorisée que dans la zone définie par l'organisateur.

4 Règles de sécurité

- Le casque est porté et attaché pendant toute la sortie.
- La ceinture de sécurité reste attachée pendant toute la sortie.
- Les mains restent sur le volant ou les poignées. En cas de renversement, elles ne doivent jamais sortir du véhicule ni servir d'appui.
- Les dépassements, courses, dérapages volontaires, freinages brusques et manœuvres risquées sont interdits.
- À la fin de la sortie, le moteur est coupé immédiatement et la clé remise au personnel.

5 Santé et surveillance

Le/la signataire confirme que l'enfant ne présente aucune maladie, blessure ni prise de médicament qui s'opposerait à sa participation. Il/elle reste sur place pendant toute l'activité et surveille l'enfant en dehors du temps de conduite.

6 Refus et interruption

Le personnel peut refuser la participation ou interrompre ou arrêter la sortie si la sécurité est menacée, par exemple si les règles ne sont pas respectées malgré un avertissement (sans avertissement en cas de danger immédiat), si l'enfant ne peut pas conduire le véhicule en toute sécurité ou si les informations fournies sont fausses. Si le motif est imputable au participant, aucun remboursement n'est dû. Si l'organisateur annule pour ses propres raisons (p. ex. météo ou problème technique), une nouvelle date ou le remboursement intégral est proposé.

7 Dommages au véhicule et à l'équipement

Si l'enfant endommage le véhicule ou l'équipement (p. ex. le casque) en enfreignant les règles ou par une utilisation inappropriée, le/la signataire participe à hauteur de 300 € maximum par sinistre. Sont exclus les défauts de matériel, l'usure normale et les erreurs de l'organisateur.

8 Dommages aux tiers

Les parents ou tuteurs légaux répondent, conformément à la loi, des dommages que l'enfant cause à d'autres participants ou à des tiers.

9 Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur est responsable conformément à la loi et dispose d'une assurance responsabilité civile. Pour les effets personnels (p. ex. téléphones, lunettes, bijoux), il n'est responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Si l'enfant a enfreint les règles de sécurité malgré les consignes, cela est pris en compte comme faute concurrente.

10 Premiers secours et urgences

Le/la signataire accepte qu'en cas d'urgence, le personnel prodigue les premiers secours et appelle les services d'urgence (112).

11 Accompagnateur autorisé

Si un accompagnateur signe, il confirme avoir été autorisé par les parents ou tuteurs légaux à inscrire l'enfant et à signer cet accord, et répond de l'exactitude de cette déclaration.

12 Protection des données

Responsable : Adventure Tours Mallorca S.L. (adresse ci-dessous). Finalités : identification, réalisation de l'activité et gestion des dommages et réclamations (art. 6, par. 1, b) et f) RGPD). Les données ne sont communiquées qu'aux assureurs, autorités ou services d'urgence si nécessaire et conservées jusqu'à l'expiration des délais de prescription légaux. Droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition : par écrit à l'adresse ci-dessous ; droit de réclamation auprès de l'autorité espagnole de protection des données (AEPD).

13 Dispositions finales

Le droit espagnol s'applique. Si une disposition est nulle, les autres restent valables.

CONFIRMATION ET SIGNATURE

- ☐ L'enfant a reçu et compris les consignes de sécurité.
- ☐ J'ai lu et compris cet accord et je l'accepte.

Lieu et date

Signature du parent, tuteur ou accompagnateur

Nom et signature du personnel

Cet accord sert à la sécurité de votre enfant et de tous les participants.

Notre objectif commun : une expérience sûre, amusante et **inoubliable.**